

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Nathalie INGELAERE, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membre

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	27	26

Date de la convocation

13 mai 2026

Date d'affichage

13 mai 2026

Objet de la délibération

4 Ressources humaines
4-1 Personnel titulaires et
stagiaires de la F.P.T.
4-1-1 Création de poste

2026-058 - Modification du tableau des effectifs

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

28/05/2026

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Béatrice TRIFFAULT à Mme Stéphanie TRIFFAULT, Mme Maud DEBOUT à M. Bruno GODET

Absent excusé : M. Arnold MARAIS

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22/01/2026,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet au 28/08/2026
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, 28h par semaine, au 1^{er} juillet 2026,

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet au 1^{er} juillet 2026,

Vu l'avis de principe du CST du 08/02/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et la suppression de postes proposées au 1^{er} juillet 2026,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits sont suffisants au budget.

Le secrétaire de séance
M. Philippe BAUMY





Pour copie conforme,
Le Maire
Bruno GUYARD

